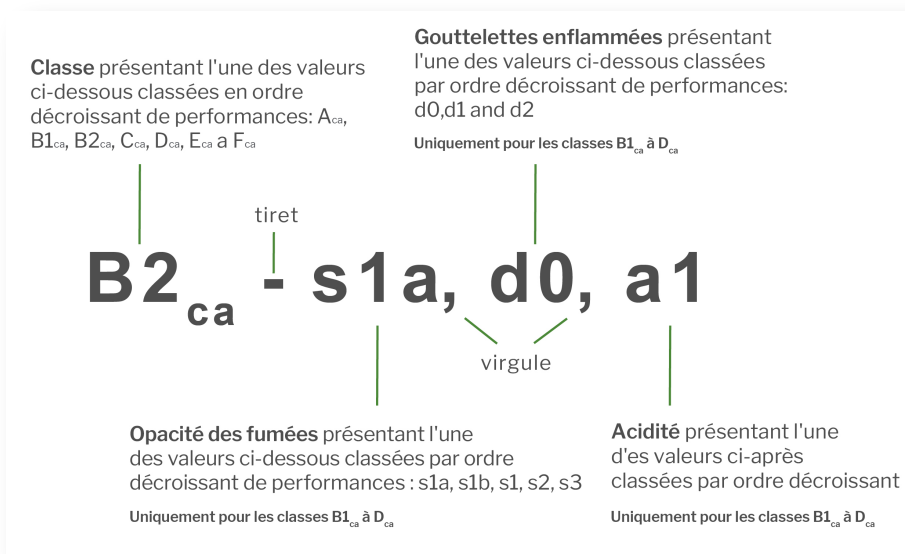




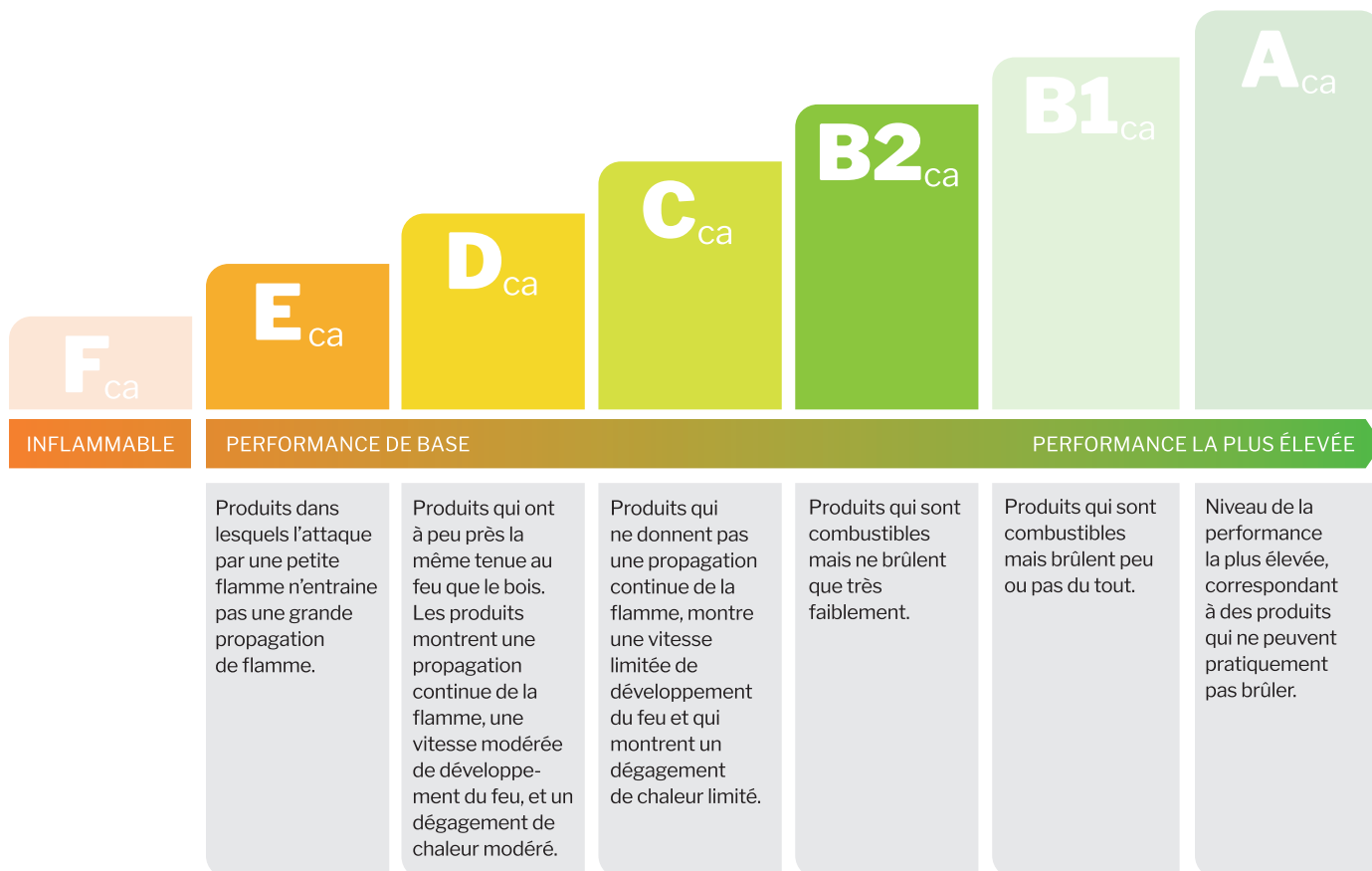
**Comprendre
la classification
des câbles dans le RPC
et la certification**

1. Qu'est-ce que les classes de performance?



L'Europe, dans le cadre du Règlement Produits de Construction de 2011 (RPC) a créé de nouvelles catégories de protection au feu pour les câbles, exigeant la réévaluation de la sécurité au feu dans les bâtiments. Les câbles sont classés en **7 classes** en fonction de leur **dégagement de chaleur** et de leur **propagation verticale de la flamme**.

¹Décision de la Commission Européenne du 27 octobre 2019, adoptée par la suite dans la norme EN13501-6.



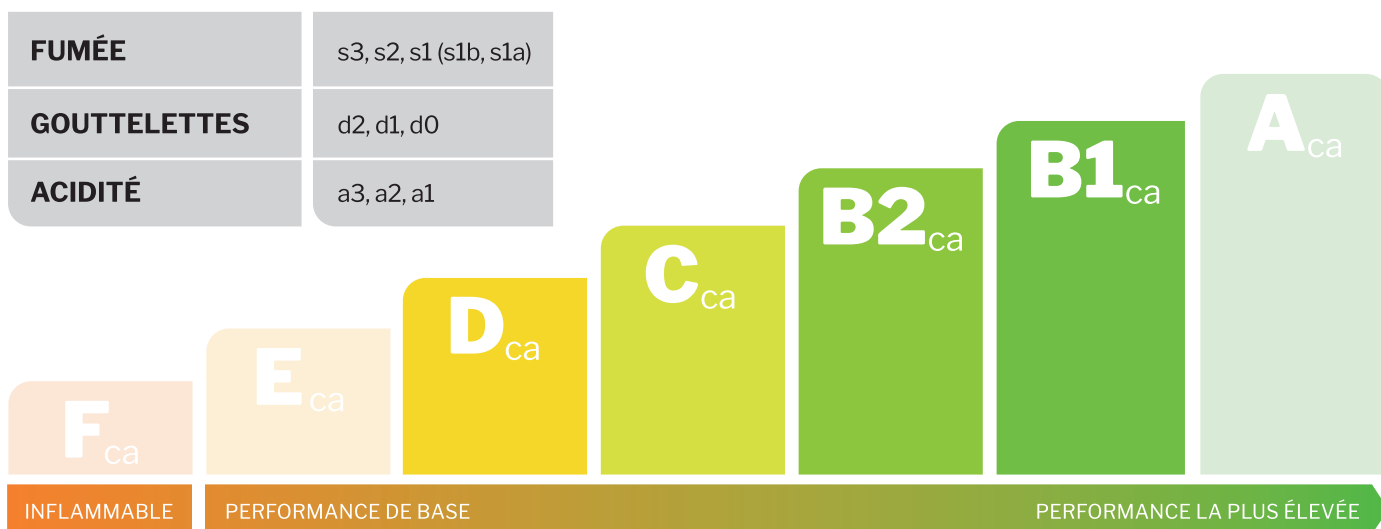
Actuellement, les réglementations nationales en Europe spécifient les classes comprises entre E_{ca} et B2_{ca} du Règlement Produits de Construction. En conséquence, les industriels mettent sur le marché des câbles dont les performances sont conformes aux exigences de ces classes.

2. Critères additionnels

Le Règlement Produits de Constructions introduit dans sa classification 3 critères additionnels de sécurité:

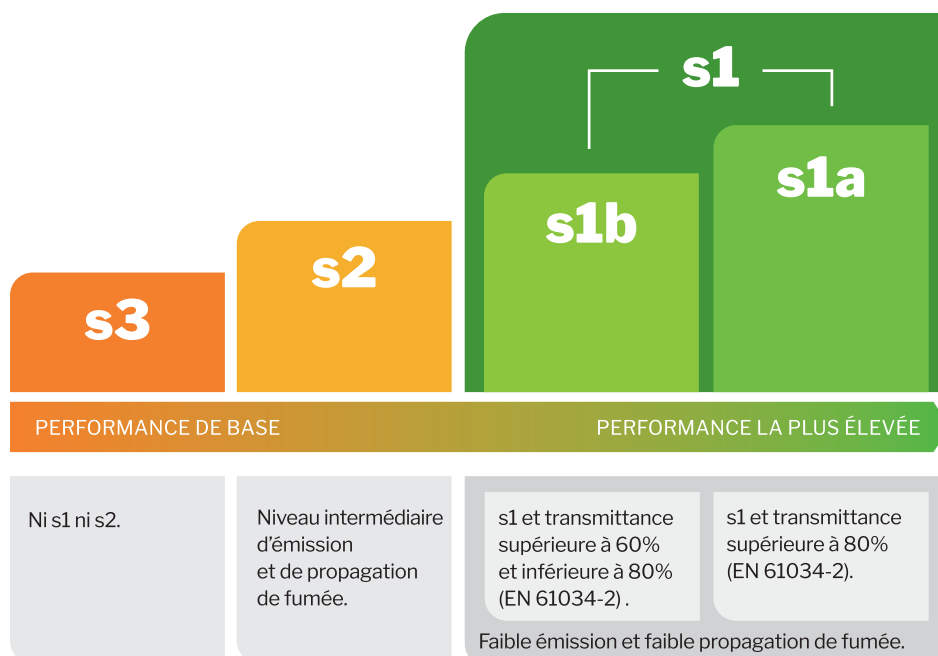
- La quantité de **fumée** émise
- L'émission de **gouttelettes** durant la combustion du câble
- L'**acidité** des fumées et des gaz émis

Les critères additionnels ne s'appliquent qu'aux classes B_{ca} à D_{ca}



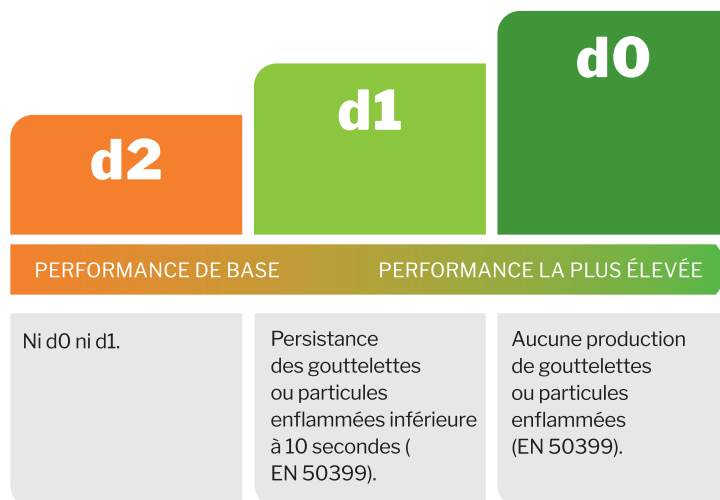
a) Opacité des Fumées

L'opacité des fumées est évaluée sur une échelle allant de s1 à s3, en fonction de la quantité de fumée produite. s3 correspond à la plus mauvaise visibilité. Les classifications s1a ou s1b s'applique pour des visibilités supérieures respectivement à 80% ou 60%.



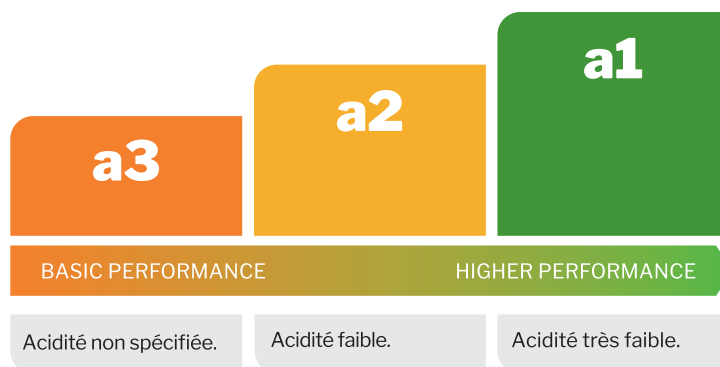
b) Gouttelettes Enflammées

Les gouttelettes enflammées sont évaluées sur une échelle allant de d0, à priori pas de gouttelettes, à d2, indiquant la production prolongée et persistante de gouttelettes enflammées.



c) Acidité

L'acidité est évaluée sur une échelle allant de a1, câbles à faible risque incendie*, à a3, câbles standards.



*Définition de faible risque incendie ou performances au feu améliorée : câbles à faible propagation de la flamme et faible dégagement de chaleur (Classes B2_{ca} et C_{ca}), à faible émission de fumées (classification s1) et à faible acidité (classification a1 et supérieures).

3. Certification des Produits

Selon les modalités de certification des produits dans l'union Européenne, la certification des produits appartenant à la classe Eca ou aux classes supérieures doit être faite par des **Organismes notifiés (Notified Bodies)**. Il s'agit de Laboratoires d'essais et/ou de certification indépendants et distincts des fabricants. Les organismes notifiés sont désignés par un seul et unique organisme dédié qui a été accrédité par chaque Etat Membre et qui a été soumis lui-même à une procédure d'autorisation.

Pour s'assurer que le fabricant mette sur le marché des produits de construction conformes au RPC et continue de le faire, le RPC impose à ce dernier d'appliquer un processus qualité rigoureux, à savoir la procédure EPVC (Evaluation de la Performance et de Vérification de sa Constance / AVCP or Assessment and Verification of Constancy of Performance).

Le RPC propose plusieurs procédures : plus le niveau de performance est élevé (plus haute est la classe) plus les exigences sont strictes pour les fabricants.

Pour les câbles trois systèmes d'EPVC ont été retenues:

- Système 4 : auto-certification par le fabricant.
- Le système 3 fait appel à un Laboratoire de Test notifié pour attester de la performance et s'applique:
 - aux tests initiaux et
 - à la classification uniquement.
- Le système 1+ vérifie la constance des performances. Il fait appel à un organisme certificateur notifié et s'applique -en plus des tests initiaux et de la classification:
 - Aux audits d'usines (comme l'audit ISO 9001) et
 - À La surveillance continue des tests et de la certification.

	SÉVÉRITÉ CROISSANTE						
EPVC	SYSTEME 4	SYSTEME 3		SYSTEME 1+			
Classe	F _{ca}	E _{ca}	D _{ca}	C _{ca}	B2 _{ca}	B1 _{ca}	A _{ca}
Fabricant	Test en interne	-		-			
Laboratoire Tierce Partie	-	Test Type		-			
Organisme de Certification Tierce Partie	-	-		Test type Audit régulier de l'usine CPU (Contrôle de Production en Usine)			



Europacable représente tous les grands fabricants de fils et câbles européens. Europacable représente les grands fabricants de câble européens, et compte parmi ses membres les leaders mondiaux, mais aussi de petites et moyennes entreprises présentes partout en Europe, et très spécialisées.

Tous les membres d'Europacable sont signataires de la «Charte des Industriels d'Europacable».

Europacable est inscrit au registre de la transparence de la Commission Européenne sous le numéro 453103789-92. Europacable est partenaire du CENELEC.

cpr.europacable.eu